

Mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne: aide à la Lettonie

Le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) vient en aide aux États membres de l'Union frappés par des catastrophes naturelles, en leur apportant une assistance financière pour contribuer à un retour rapide à la normale. Une proposition budgétaire visant à mobiliser le FSUE pour aider la Lettonie à faire face aux dommages causés par les inondations sera mise aux voix pendant la période de session de novembre I. Le montant proposé en faveur de la Lettonie au titre du FSUE est de 17 730 519 EUR.

Contexte

Au cours des mois d'août, de septembre et d'octobre 2017, la Lettonie a subi des pluies intenses qui ont entraîné la saturation des sols et, en conséquence, des inondations dans l'ensemble du pays, en particulier dans la région de Latgale. Les inondations ont causé des pertes de cultures considérables et un engorgement du réseau de drainage agricole. En outre, les infrastructures publiques, en particulier pour la gestion de l'eau et des eaux usées, ainsi que les infrastructures de transport, ont été endommagées.

La Lettonie a estimé le montant total des dommages directs entraînés par les inondations à 380,5 millions d'EUR, ce qui constitue une «catastrophe majeure» selon les critères du [règlement sur le FSUE](#). De même, elle a estimé à 36,2 millions d'EUR le coût des opérations d'urgence et de remise en état. La Lettonie a sollicité une contribution financière du FSUE le 14 novembre 2017, et elle a fourni des informations complémentaires le 27 avril 2018.

Proposition de la Commission européenne

Le 20 septembre 2018, la Commission a adopté une [proposition](#) de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du [Fonds de solidarité de l'Union européenne](#) pour venir en aide à la Lettonie. La Commission a confirmé que le montant total des dommages directs estimés dépassait le «seuil de catastrophe majeure» applicable à la Lettonie en 2017, d'un montant de 145 740 000 EUR (soit 0,6 % du revenu national brut de la Lettonie sur la base des données de 2015). Par conséquent, la catastrophe peut être qualifiée de «catastrophe naturelle majeure», et la demande de la Lettonie est admissible au bénéfice du FSUE. La Commission a proposé de fournir une enveloppe de 17 730 519 EUR.

Il n'est pas nécessaire de prévoir un budget rectificatif pour financer cette mobilisation du FSUE. La Commission propose d'utiliser plutôt les crédits du FSUE pour le paiement des avances déjà disponibles dans le budget 2018 de l'Union.

Position du Parlement européen

Le 5 novembre 2018, la commission des budgets du Parlement (BUDG) a adopté son rapport sur la mobilisation du FSUE. Elle approuve la décision relative à la mobilisation et souligne la nécessité de débloquer, de toute urgence, une aide financière en faveur des régions touchées par la catastrophe naturelle. En outre, la commission BUDG exprime son soutien aux États membres qui utilisent les Fonds structurels et d'investissement européens aux fins de la reconstruction de régions touchées. Elle invite également les États membres à utiliser le Fonds de manière transparente, en garantissant une répartition équitable de l'aide.

Procédure budgétaire: [2018/2230\(BUD\)](#); commission compétente au fond: BUDG; rapporteure: Inese Vaidere (PPE, Lettonie)

